



Compte rendu CAPA Mouvement intra PsyEN

Amiens - 13 juin 2019

M. Comte, DRH, préside la commission. Mme Bochet, Chef du SAIO, est présente.

Pour les personnels : toutes les commissaires paritaires titulaires sont présentes, ainsi que les suppléant.e.s.

Préalablement à l'ordre du jour, M. Comte répond brièvement à une partie des thèmes abordés. Les élues FSU doivent réitérer les questions, demander des précisions pour avoir des réponses aux questions précises posées dans leur déclaration liminaire <https://psyen.fsu.fr/spip.php?article259>

➔ Promotions à la hors classe et à la classe exceptionnelle 2019 (CAPA prévues le 1^{er} juillet.)

CAPA Hors Classe. M. Comte : « Nous avons interrogé le ministère, qui ne prévoit pas de discriminants. Nous resterons donc sur les discriminants fixés au niveau rectoral, mais la discussion restera ouverte lors de la CAPA ». *Nous faisons remarquer que le serveur national permettant le classement des promouvables, intègre bien, dans l'ordre décroissant, les critères d'ancienneté dans le corps, d'ancienneté dans le grade, d'échelon, d'ancienneté dans l'échelon.*

Aspect technique : Les promouvables depuis 2018 n'ont eu qu'un avis recteur (visible sur irpof) tandis que les promouvables 2019 (qui ont eu un RDV de carrière) ont 2 avis (Primo évaluateur et recteur) qu'ils visualisent sur iprof.

Classe exceptionnelle : « Les personnels pourront visualiser leur avis sur iprof quand la liste des promouvables sera établie.

Liste supplémentaire : M. Comte dit ne pas pouvoir donner de réponse aujourd'hui.

➔ Point sur les CIO fermés au 31 juillet 2019 : les réponses de Mme Bochet.

Tergnier : Karine Carpentier, élue PsyEN SNES qui porte le dossier pour la FSU, a appris la veille par les élus du conseil départemental (02) qu'un « point d'accueil » serait maintenu à Tergnier dans les locaux même du CIO actuel, de par la volonté des collectivités. Madame Carpentier fait également part à l'administration qu'à la demande de la FSU, une audience de M. le DASEN de l'Aisne concernant la mise en place des « points d'accueil » d'Hirson et de Tergnier, est prévue le 28 juin prochain.

Après nous avoir assuré qu'elle n'est informée de rien, Madame Bochet nous déclare que : « Le rectorat n'est pas concerné. C'est le DASEN de l'Aisne qui suit le dossier en lien avec les collectivités locales, qui vont héberger les sites de Tergnier et d'Hirson. Pour Tergnier, il ne s'agit pas du même projet de « point d'accueil » que pour les autres prévus dans l'académie, mais d'**une participation du CIO de Saint Quentin à la Maison des Services Publics** que les collectivités veulent créer à Tergnier, avec **mutualisation des moyens** permettant le fonctionnement des divers services présents. Le rectorat ne prévoit pas d'y affecter un poste d'administratif. »

Ce point devra être rapidement clarifié lors de l'audience du 28 juin avec M. Le DASEN de l'Aisne.

Hirson : « Il y aura un « point d'accueil », prévu dans les mêmes locaux, dont l'organisation dépend de la communauté de communes ».

Senlis : « La ville récupère ses locaux, la région a proposé un relogement du « point d'accueil » dans les locaux du lycée Amyot d'Inville. C'est le DASEN et son SG qui veillent à la fonctionnalité des locaux. »

→ Bilan du mouvement intra

16 participants dans le 1^{er} degré, 10 ont obtenu une mutation, soit 62,52% (5 sur leur 1^{er} vœu).

19 participants dans le 2nd degré, 16 ont obtenu une mutation, soit 84,2% (8 sur leur 1^{er} vœu).

Tableau récapitulatif du mouvement (dans la dernière colonne, le total des postes vacants après le mouvement : 7 postes vacants de PsyEN EDA dans l'académie ; 22 postes vacants de PsyEN EDO.)

EDA	Vacants avt	Bloqués	Entrants	Sortants	Vacants apr	(Postes vacants)
Aisne	4	/	1	1	4	2 St Q - 2 Tergnier
Oise	8	/	5	/	3	2 Crépy V - 1 Méru
Somme	2	/	4	2	/	
Total aca	14	/	10	3	7	
EDO	Vacants avt	Bloqués	Entrants	Sortants	Vacants apr	
Aisne	11	/	5	/	6	4 St Q - 2 ChT
Oise	22	1	8	2	15	10 Creil - 3 Bvs - 2 Noyon
Somme	3	/	3	1	1	1 SAIO
Total aca	36	1	16	3	22	

Le point est fait sur les affectations de collègues PsyEN EDO sur les postes de directeurs/trices des CIO d'Abbeville, Beauvais, Compiègne, Creil et Saint Quentin.

Pas de retour concernant la réorganisation du SAIO.

→ Questions diverses

Une collègue PsyEN EDA ayant participé au mouvement, visait un poste qui s'est libéré hors délai (mise en disponibilité de la titulaire du poste après la date du GT vœux et barèmes). Le poste ne sera mis au mouvement que l'an prochain. La collègue intéressée peut faire une demande d'affectation à titre provisoire (ATP) pour 2019-2020 sur ce poste, mais il nous est précisé que ce type de demande n'obtenait à priori pas de réponse favorable et qu'il était dans ce cas proposé pour l'année à un personnel non titulaire.

Remarque : pour être effective à la rentrée suivante, une demande de disponibilité doit arriver à la DPE 2 mois avant la rentrée scolaire.

Le groupe de travail préparant l'affectation 2019-2020 des personnels non titulaires, aura lieu le 8 juillet 2019.

Les commissaires paritaires SNUipp-FSU et SNES-FSU
Catherine Bas, Pascale Boussu, Karine Carpentier,
Catherine Méry, Véronique Morel, Annie Noncé.